

Outre les réductions des tarifs douaniers selon une formule convenue, le Canada défend avec vigueur les accords sectoriels et a proposé de négocier de nouveaux accords sur l'élimination des tarifs douaniers pour les biens environnementaux, les produits chimiques, les produits sylvicoles, les poissons et produits du poisson, les engrais, l'équipement lié à la production d'énergie et les métaux non ferreux.

Les travaux du Groupe de négociation portent également sur la réduction ou l'élimination des barrières non tarifaires qui restreignent excessivement les échanges. À ce sujet, le Canada a fait savoir que les gouvernements, tout en réglementant les échanges dans l'intérêt public, doivent se réserver le droit d'appliquer des mesures visant à leur permettre d'atteindre des objectifs légitimes, mais de la façon la moins restrictive possible. Il semble que l'on s'entende peu à peu sur le fait que le Groupe de négociation ne doit, et c'est aussi l'avis du Canada, étudier que les barrières non tarifaires non visées par des règles et accords déjà en vigueur et qui ne sont pas déjà examinées par d'autres groupes de négociation.

Le Canada considère que la participation pleine et entière des pays en développement à ces négociations est essentielle pour que le Programme de Doha pour le développement soit une réussite. L'expérience a montré que la libéralisation des tarifs douaniers stimule l'activité commerciale et l'investissement, et contribue ainsi de façon considérable au développement économique. Cela dit, il faut accorder une attention particulière aux besoins et aux priorités des pays en développement. Le Canada est d'avis que ces pays (particulièrement les moins avancés d'entre eux) devraient bénéficier d'un certain degré de souplesse dans la mise en vigueur de leurs engagements.

L'échéance du 31 mai 2003 pour parvenir à un accord sur les modalités de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles n'a pas été respectée. Ceci est largement dû aux différences d'ambition sur les objectifs visés par chaque membre et sur le type de souplesse à accorder aux pays en développement. Ces mêmes divergences ont refait surface à la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Cancun. Les membres de l'OMC n'ont pas réussi à trouver un terrain d'entente sur la question de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et dans d'autres groupes de négociation. Toutefois, le Canada et de nombreux autres membres de l'Organisation restent résolus à faire progresser la libéralisation des échanges dans ce domaine et à atteindre un résultat final profitable à tous.

Le Canada a organisé des consultations publiques sur la question de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles à l'été et au début de l'automne de 2002. Depuis, divers groupes et particuliers intéressés ont fait part de leur position. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont également régulièrement consultés. Au fur et à mesure que les négociations évolueront, les opinions exprimées par les provinces, l'industrie, les organisations non gouvernementales et le grand public continueront d'être accueillies avec grand intérêt et d'entrer en ligne de compte dans l'élaboration de la position canadienne dans ces négociations.

AGRICULTURE

Les agriculteurs et les entreprises de transformation du Canada œuvrent sur un marché d'envergure mondiale. En 2003, ils ont exporté des produits agroalimentaires pour un montant de 24.3 milliards de dollars et en ont importés pour une valeur de 20.6 milliards de dollars. Le Canada est le troisième exportateur de produits agroalimentaires au monde après les États-Unis et la Communauté européenne, et en est le cinquième importateur. Vu la part de marché qu'occupent les produits agroalimentaires canadiens sur le marché mondial, les Canadiens ont tout intérêt à ce que les règles commerciales internationales qui régissent le commerce de produits agricoles soient justes. Le gouvernement du Canada met tout en œuvre pour veiller à ce que les producteurs et les entreprises de transformation aient accès aux marchés étrangers et ne soient pas désavantagés par les niveaux élevés de subventions en vigueur dans d'autres pays. Par conséquent, le présent cycle de négociations de l'OMC sur l'agriculture revêt une importance très particulière pour le secteur agroalimentaire canadien.

Le Canada a annoncé sa position initiale pour les négociations de l'OMC sur l'agriculture au mois d'août 1999 à l'issue de vastes consultations menées auprès des provinces et des diverses parties intéressées du secteur agricole et agroalimentaire canadien. Notre principal objectif est d'uniformiser les règles du jeu à l'échelle internationale. Nous désirons :

- l'élimination de toutes les subventions à l'exportation, le plus rapidement possible;
- l'élimination ou la réduction substantielle des mesures de soutien nationales qui ont un effet de distorsion sur les échanges;